

**EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis la dernière réunion du conseil municipal en date du **25 avril 2013** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai signé les décisions et contrats suivants:

1.	Une convention passée entre la commune et l'association Prévention Routière afin de fixer un cadre de coopération pour la poursuite du travail éducatif dans le champ de la prévention des accidents de la route dans le cadre du Projet Educatif Local
2.	Une convention passée entre la mairie et l'association Club sportif et artistique du fort du Kremlin-Bicêtre pour l'organisation de deux stages de formation à la prévention et aux secours civiques pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans
3.	Une convention de prestation de service passée entre la mairie et la société coopérative CLARA pour la mise en place de deux ateliers d'éducation à l'image dans les écoles élémentaires de la ville
4.	Un contrat de cession d'exploitation passé entre la société Karakoil Production et la ville pour un spectacle intitulé « Hommage à Edith Piaf »
5.	Une décision autorisant le Maire à signer la convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de deux parkings situés à la PSTI
6.	Un contrat passé entre la mairie et la société Camping des Rivières pour la réservation de séjours pour les centres de loisirs
7.	Un avenant au contrat passé entre la société Synonyme et la mairie pour la retranscription in extenso des procès verbaux des séances du conseil municipal
8.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville
9.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance de l'ascenseur de la halle des sports
10.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance de l'ascenseur du bâtiment situé 10, rue Etienne Dolet
11.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance de trois ascenseurs à l'école maternelle S.Buisson
12.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance de l'ascenseur de l'espace André Maigné
13.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance des ascenseurs des écoles maternelles B.Malon 1 et 2

14.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance du monte-charge du bâtiment situé 10, rue du docteur Antoine Lacroix
15.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance de l'ascenseur de l'école maternelle R.Desnos
16.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance du monte charge de la médiathèque
17.	Un contrat passé entre la société Schindler et la ville pour la maintenance des deux ascenseurs de la médiathèque
18.	Un contrat passé entre la mairie et l'association « Compagnie Le bel après minuit » pour la cession des droits d'exploitation d'un spectacle intitulé « En aparté »
19.	Une convention de mise à disposition d'un local situé au 53 avenue de Fontainebleau passé entre la société « Ile aux Fleurs » et la ville (décision n° 2013-005)
20.	Une convention passée entre l'AGECAM et la ville sur les modalités de collaboration concernant la programmation artistique accueillie à l'ECAM